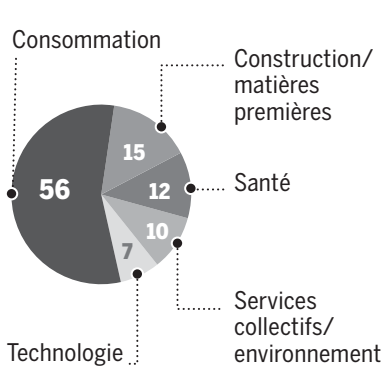


► LE PLAN AMÉRICAIN

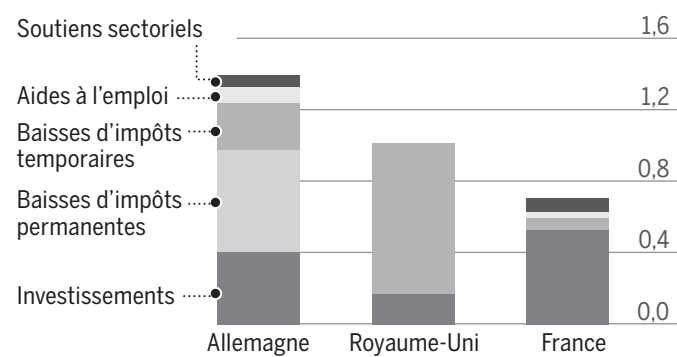
en %



Source : Aurel BGC

► LES PLANS EUROPÉENS

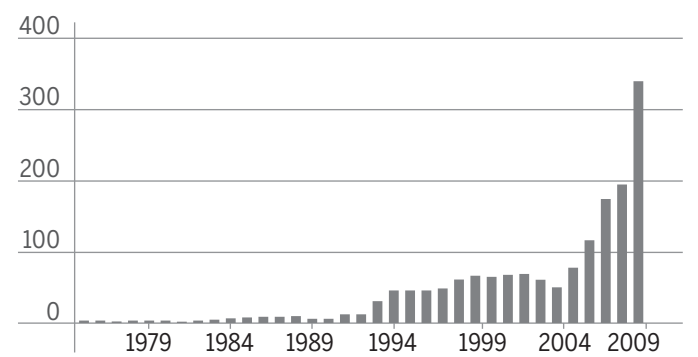
en % du PIB



Source : Bruegel

► CHINE : INVESTISSEMENTS DANS LES CHEMINS DE FER

en milliards de yuans



Source : CEIC/SG Economic Research



Le chantier de construction du tunnel « Chavanne » dans le Doubs sur la ligne à grande vitesse qui reliera l'Alsace au Lyonnais. Les infrastructures ferroviaires représentent 300 millions d'euros dans le plan de relance français. JEFF PACHOUD/AFP

►►► « La capacité d'un pays à porter de la dette dépend de sa richesse, de sa flexibilité budgétaire et du taux auquel il paye les intérêts », rappelle Marc Mrosnik, de Standards & Poor's à Londres. « En France, les charges d'intérêt de la dette représentent 6 % des recettes budgétaires », ajoute-t-il. Le premier président de la Cour des comptes, Philippe Séguin, n'exclut pas que la dette française frise les 80 % du PIB en 2010. Les agences de notation n'envisagent pas de risque de défaut pour les

grands pays européens, « mais au-delà de 75,6 % du PIB en 2010, la note de la France pourrait subir des pressions à la baisse », estime M. Mrosnik. Les pays pauvres connaissent déjà cette contrainte financière. Rappelant la faiblesse de l'aide publique au développement – une centaine de milliards de dollars au total –, le président de la Banque mondiale, Robert Zoellick, a proposé, dans une tribune publiée le 22 janvier par le *New York Times*, que 0,7 % des plans de relance soit

affecté à un fonds en faveur des pays vulnérables à la crise. « Les gens pauvres en Afrique ne devraient pas payer pour une crise née en Amérique », dit-il. « Un point de croissance en moins, c'est 21 millions de personnes qui restent dans la pauvreté dans l'Asie en développement », indique M. Nag, qui plaide pour une aide à l'investissement dans les infrastructures, l'éducation, la santé, ainsi que des financements aux petites et moyennes entreprises et des microcrédits contre la

pauvreté. La crise sonne le glas d'une croissance financée par un excès d'endettement des pays développés et avec l'épargne des émergents. Mais c'est dans les pays les plus pauvres qu'elle peut causer les crises économiques, sociales et monétaires les plus graves. En sortir passe aussi par un nouvel équilibre économique mondial, et une relance vigoureuse de la demande interne dans les pays émergents. ■ Anne Rodier et Adrien de Tricornot

« Il faudrait une baisse générale, massive et provisoire de la TVA »

Pierre-Cyrille Hautcœur, professeur à l'École d'économie de Paris

Le débat sur le contenu à donner aux plans de relance fait l'objet de controverses. La France a fait le choix de privilégier l'investissement, s'opposant à un soutien à la demande prôné par certains économistes. Cette option est-elle la plus efficace ?

« Le premier problème est que le gouvernement agit

seul, alors qu'il faudrait, pour être efficace, une relance coordonnée à l'échelle européenne. Ensuite, il veut soutenir l'investissement ; cela semble, a priori, une gestion de bon père de famille : les investissements généreront des richesses qui permettront de rembourser les dettes contractées pour les réaliser. En fait, le soutien à l'investissement passe forcément par les banques, qui doivent utiliser l'aide de l'Etat pour relancer le crédit. Ce dernier doit donc contrôler cet usage et ne pas se contenter de promesses.

Par ailleurs, financer de grands projets d'infrastructures comme les autoroutes ou les TGV ne va pas créer immédiatement des emplois : les travaux mettront des années à commencer, sauf dans des cas particuliers. En revanche, si le gouvernement veut investir dans la recherche en débauchant les meilleurs chercheurs des universités américaines ruinées par la chute de la Bourse, c'est le moment. Or, c'est l'administration Obama qui va investir dans la recherche. Je crains que la France préfère le béton à l'intelligence.



DR

La relance par la consommation ne risque-t-elle pas de favoriser les importations ?

Et alors ? 75 % de nos importations viennent d'Europe. Il faut donc suivre le Royaume-Uni, et baisser la TVA à l'échelle européenne. A l'inverse, les soi-disant investissements favorisent certaines entreprises ou certains secteurs. Ils génèrent alors des réclamations d'autres secteurs, des problèmes – justifiés – avec les autorités de la concurrence, et des tensions avec les autres gouvernements européens.

En France, plus une entreprise est grande, et plus elle a de chances d'obtenir des aides, alors que les petites sociétés (PME) sont plus fragiles, ont moins d'autofinancement et subissent plus de contraintes de crédit. Quand une entreprise licencie 3 000 personnes, on en parle beaucoup ; quand 1 000 PME licencient cinq personnes, on n'en parle pas. Or, cela représente beaucoup plus de chômeurs.

Quelles modalités de baisse de la TVA préférez-vous ?

Il faudrait une baisse générale et massive – par exemple de trois points –, annoncée d'emblée comme provisoire pour ne pas affecter la crédibilité des finances publiques et inciter à consommer maintenant. Ensuite, ce sera à chaque consommateur de faire son choix : on peut ouvrir à cette occasion un débat sur la consommation responsable et le développement durable, où les entreprises devront convaincre leurs clients, en pleine transparence. C'est moins facile, mais c'est plus démocratique que d'obtenir des aides auprès des cabinets ministériels. ■

Propos recueillis par Adrien de Tricornot

Parcours

2003 Pierre-Cyrille Hautcœur reçoit le prix du meilleur jeune économiste.

2006 Ce normalien, agrégé en sciences économiques, devient directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et professeur à l'École d'économie de Paris.

2008-2009 M. Hautcœur est professeur invité au Centro de Estudios Avanzados en Ciencias Sociales de la Fondation March, à Madrid.

Les « grands travaux » à la française devront faire avec les contraintes du calendrier

LE 2 FÉVRIER, à Lyon, le premier ministre, François Fillon, a détaillé « les mille projets du plan de relance ». Le ministre en charge, Patrick Devedjian, a recensé avec un détail d'huissier « des projets ciblés, à fort impact économique et social, prêts à démarrer tout de suite, produisant des effets rapides sur l'activité et l'emploi et sur tout le territoire national ».

Toutes ces opérations labélisées « plan de relance » doivent démarrer avant 2010, faute de quoi elles risquent d'être privées de financement.

Mais l'Etat pourra-t-il respecter ce calendrier serré, compte tenu des réglementations incontournables auxquelles tout chantier public est astreint ? « Les projets qui avaient du mal à sortir parce que leur financement était bloqué, notamment à cause de la crise financière, vont sans doute redémarrer, mais il ne faut pas croire que le plan de relance épargne aux organismes publics toutes ces procédures », explique Philippe Maléa, avocat spécialisé dans les partenariats privé-public, au cabinet Norton Rose.

Ainsi, la construction du Musée des civilisations d'Europe et de la Méditerranée (Mucem), à Marseille – bâtiment conçu par les architectes Rudy Ricciotti et Roland Carta et dont le projet date du gouvernement Jospin (1997-2002) – devait démarrer en 2007 et être inauguré en 2011. Il n'a toujours pas commencé.

Recours et retards

Son inscription dans la liste des mille projets lui donne un coup de pouce, en particulier budgétaire, mais se heurte toutefois aux recours gracieux déposés le 27 janvier par deux associations de quartier qui demandent l'annulation du permis de construire.

Si les contestataires devaient persister et porter l'affaire devant le tribunal administratif, ce sont des mois de procédure qu'il faudra ajouter au retard déjà pris et le plan de relance n'y pourra rien. Au mieux, si les travaux démarrent fin 2009, ce qui est peu probable puisque les entreprises ne sont pas encore sélectionnées, l'ouverture du musée pourrait être envisagée en 2013.

Les rénovations d'universités – certaines font déjà partie du Plan Campus du ministère de l'enseignement supérieur – sont aussi concernées. De nombreux bâtiments doivent être réalisés en partenariat avec des opérateurs privés qui les financent, les conçoivent, les construisent et les exploitent. La procédure nécessite une évaluation préalable, un appel d'offres public à la concurrence, puis un dialogue dit « compétitif » avec les candidats, avant le choix de l'attributaire et la fixation définitive du prix. Il peut s'écouler 24 mois avant le premier coup de pioche.

En outre, « les responsables des universités n'ont guère l'habitude de mener ce type de chantier complexe et ont besoin d'une aide extérieure, juridique, financière et technique, ce qui suppose un appel d'offres public, qui prend lui aussi du temps », constate M^e Malléa.

Sur le campus de l'université Paris-IV à Clignancourt où l'on veut édifier un bâtiment, le « dialogue compétitif » est clos, mais les opérateurs privés attendent le dossier de demande d'offre finale,

toujours à l'étude. A l'université Paris-VII-Denis-Diderot, les candidats devaient remettre leur offre finale le 9 février, mais la date a été repoussée sine die. Quant au projet de l'université Bordeaux-I, pourtant lancé par le plan Campus, sa phase préalable d'évaluation est à peine entamée.

En matière de transports, le canal Seine-Nord, déclaré d'utilité publique le 12 septembre 2008, doit être accéléré par le plan de relance. Il s'agit d'un partenariat public-privé d'un montant de 4 à 5 milliards d'euros. Mais il faudra environ 30 mois à compter de l'appel d'offres public, attendu ces jours-ci, avant d'ouvrir le chantier.

Cette opération d'ampleur, à laquelle doivent contribuer 3 régions, 12 départements et 67 communes, ne verra pas son calendrier raccourci pour autant. « Nous pouvons toutefois démarrer les travaux préalables, comme la conformation des berges », assure Thierry Duclaux, directeur général de Voies navigables de France. Le montant engagé ? 20 millions d'euros. ■

Isabelle Rey-Lefebvre